

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Yannick PAQUE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 26

PRÉSENTS : 18

PROCURATIONS : 4

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-03

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Sébastien BIZET - Cyril BRUZZESE (arrivée à 19h11) - Sylvie DESCHAMPS - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Maria-Dolorès THUDEROZ - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Eliane GEOFFROY (pouvoir à Nathalie LACOSTE) - Clémentine FIGUET (pouvoir à Fatima BENKHEIRA) - Jessica ROSINET (pouvoir à Hélène TALARCZYK) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Yannick PAQUE)

Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Yann FLAMANT

Mme MOULIN-MARTIN Béatrice été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 relatif à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction M57 et la délibération du conseil municipal n°2022-107 instaurant la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération du conseil municipal n°2025-22 en date du 3 avril 2025 approuvant le budget principal 2025, avec un montant de 3 238 116,04 € voté en dépenses au sein de la section d'investissement,

Vu les crédits inscrits en section d'investissement au budget primitif 2025, ainsi que les différentes décisions modificatives votées au cours de l'exercice,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2026 n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier 2026 et que les premiers mandatements interviendront avant le vote de ce budget,

Considérant les besoins de crédits en investissement nécessaires au bon fonctionnement des services, compte tenu des projets d'investissement en cours,

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption,

Considérant que les crédits ouverts en dépenses d'investissement, déduction du chapitre 16 et des RAR, en 2025 s'élèvent à 1 872 875,10 €, le plafond de 25 % est donc de 468 218,78 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve l'autorisation d'ouverture de crédits par anticipation au budget primitif 2026 des crédits d'investissement suivants :

Opération	Chapitre	Article	Intitulé	Crédits ouverts
	10	10226	Remboursement TAM	3 500 €
102	23	2313	Travaux vestiaires	50 000 €
103	21	2188	Installation caméras	3 000 €
104	21	2188	Tables de ping pong / matériel	5 000 €
TOTAL				61 500 €

Autorise Monsieur le Maire, dès ce jour et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, non objet d'autorisations de programme, dans la limite des montants ci-dessus détaillés.

S'engage à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du budget primitif 2026.

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.